



Assemblée générale

Distr. générale
12 septembre 2006
Français
Original : anglais

Soixante et unième session

Point 55 a) de l'ordre du jour provisoire*

Groupes de pays en situation particulière :

Troisième Conférence des Nations Unies
sur les pays les moins avancés

Examen global approfondi à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010

Rapport du Secrétaire général

Rectificatif

Après le paragraphe 54, insérer une sous-section 9 libellée comme suit :

9. Tourisme

54. a) Le secteur touristique des pays les moins avancés ne représente encore que 2,6 % du marché mondial du point de vue du nombre de touristes étrangers et des recettes qu'ils génèrent. Toutefois, la croissance du nombre de touristes étrangers est nettement plus rapide dans les pays les moins avancés que dans les pays en développement en général puisque pour la période de 2001 à 2005, elle est de 42,5 % pour le premier groupe et de 30,8 % pour le deuxième (pour l'ensemble du monde, elle est de 15,8 %). Il en va de même de la croissance des recettes provenant du tourisme étranger : pour la période de 2001 et 2004, elle est de 50,3 % pour les pays les moins avancés et de 40,6 % pour l'ensemble du monde en développement (pour l'ensemble de monde, elle est de 33,2 %). Pour que le tourisme puisse se développer durablement dans les pays les moins avancés, les capacités nationales doivent être renforcées dans le cadre d'une stratégie claire axée sur le long terme et de plans directeurs soigneusement élaborés qui tiennent compte des contraintes écologiques, sociales et culturelles. Les gouvernements et les autres parties prenantes doivent encourager les sociétés privées à s'acquitter de leurs responsabilités sociales dans les pays les moins avancés et, si nécessaire, créer des mécanismes pour que les organismes touristiques du secteur privé fassent de même.

* A/61/150.

